

## Texte du Conseil Académique du SNES-FSU Orléans-Tours. 13 mars 2019.

### Situation générale.

En réponse à la demande de démocratie qui s'exprime dans le pays, le gouvernement répond par une dérive autoritaire qui inquiète fortement. Le texte voté concernant la restriction du droit de manifester qui consiste à soumettre les participant-es à une manifestation à une fouille systématique, à confier aux préfets le pouvoir d'interdire à une personne de manifester, y compris sans qu'elle ait connaissance de l'interdiction prononcée et donc sans recours effectif possible, à faire d'un visage en partie couvert un délit, voici l'esprit et la lettre de mesures qui sont autant d'empêchements à l'exercice d'un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement, collectivement et pacifiquement son opinion.

Le vote de l'article 1 de la Loi Blanquer est dans la même veine : empêcher que les personnels de l'éducation nationale expriment leur opposition aux réformes qu'ils jugent néfastes pour leurs élèves et disent la perte de sens d'exercer au sein d'une institution qui se libéralise à grands pas. C'est moins que jamais l'école de la confiance, plus que jamais l'école de la laisse et de la cravache.

### Fonction publique.

Les fonctionnaires, voilà l'ennemi du gouvernement. Coûteux, responsables du déficit public, il faut à la fois réduire leur nombre, ne pas augmenter leurs salaires, étouffer les organisations syndicales en détruisant le paritarisme, et les monter les uns contre les autres en développant l'individualisme et la concurrence. Le projet de réforme de la fonction publique est une attaque sans précédent contre les droits des personnels et leurs représentants.

C'est ainsi qu'est prévu dans le projet de loi une restriction drastique des compétences des CAP qui ne seraient plus consultées que pour les procédures disciplinaires. La gestion des carrières, des mutations ne seraient plus étudiées en CAP, laissant les collègues seuls face à l'administration et faisant ainsi place à l'arbitraire le plus total.

Recours accru aux contractuels, y compris sur des postes de chefs de service, salaires au mérite,... ce projet de loi n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction Publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usagers sur tout le territoire. Ces attaques se tiennent alors que le besoin en service public est largement exprimé dans l'opinion, et en particulier en tant que garants de l'égalité entre les populations et les territoires. C'est ce qu'exprime le rapport annuel du Défenseur Des Droits *« en s'effaçant peu à peu, les services publics qui, en France, constituent un élément essentiel du consentement à l'impôt, hypothèquent la redistribution des richesses et le sentiment de solidarité, sapant progressivement la cohésion sociale »*

### Retraites.

Alors qu'une partie des réformes semblent bloquées, le gouvernement attendant la fin du grand débat pour reprendre sa marche vers toujours plus de régression sociale, il nous faudra être particulièrement vigilants et réactifs concernant la réforme des retraites qui va là encore être

l'occasion de détricoter les solidarités collectives et d'ouvrir au privé des nouveaux marchés.. Sous couvert de modernisation et de simplification qui seraient gage d'égalité, c'est l'ensemble des pensions qui vont baisser. Si les fonctionnaires risquent d'être les perdants, ce sera particulièrement le cas des personnels de l'EN (ceux qui touchent le moins de primes) et des femmes. Il faut relancer la communication sur la philosophie délétère du projet, en attendant de combattre les mesures plus précises

### **Sécurité Sociale-Santé.**

Le gouvernement accélère le démantèlement de la Sécurité Sociale :

1/En remplaçant les cotisations (salariales et patronales) par l'impôt (CSG)

2/en multipliant à marche forcée et sans concertation les mesures substituant les prises en charge individuelles à la prise en charge collective et solidaire :

-rapport sur la dépendance prévoyant notamment l'obligation d'une assurance spécifique à partir de 40 ans

-loi santé mêlant public et privé qui prévoit la mise en place de la plupart des dispositions par ordonnances

-mise en place d'une complémentaire santé obligatoire pour les fonctionnaires sur le modèle du privé, excluant de fait les retraités.

Le SNES et la FSU doivent rencontrer et mobiliser les OS de l'interpo et de la Fonction Publique pour impulser des réactions à ces projets conformément à notre mandat d'aller vers le 100% Sécu

### **Loi Blanquer**

Penser que faire vivre les valeurs de la république, en particulier celle d'égalité, sera plus facile avec moins de personnels mais avec plus de drapeaux dans les classes est une illusion totale.

Cependant, les réformes en cours, qui creusent un sillon inégalitaire profond, ne doivent pas être dissimulées par l'opération de communication du ministre. Agiter un drapeau devant le nez d'une presse et d'une opinion qui se jettent sur le sujet, permet ainsi au ministre de cacher la cohérence de son projet éducatif, qui creuse les inégalités, qui fait des cadeaux au privé, dans un contexte de réduction du nombre de fonctionnaires.

L'école de la « confiance » (sic), sous ses aspects fourre-tout, forme un tout cohérent qu'il convient de relier aux mesures déjà prises.

La création des écoles publiques des savoirs fondamentaux, des écoles publiques internationales, la réforme de l'orientation et de Parcoursup via la loi ORE, la réforme du bac et du lycée, tout cela dessine une école libérale, celle de l'élève auto-entrepreneur de lui-même, rendu responsable de ses choix et de ses échecs, aspiré vers des écoles privées que l'angoisse de l'orientation rend plus que jamais attirantes, tandis qu'on affaiblit le service public d'éducation par des coupes sombres dans les effectifs, et qu'on alourdit les programmes afin de disqualifier pour l'enseignement supérieur ceux qui ne sont pas des héritiers.

### **Lycées.**

La réforme du lycée se met en place doucement dans les lycées, mais les effets se font déjà sentir. Ainsi la dernière circulaire concernant l'orientation des élèves en fin de seconde et en première est très problématique et ne fait que confirmer nos craintes : ainsi les élèves seront affectés dans leur

lycée de secteur, privant ainsi certains élèves d'options ou d'enseignements de spécialité qui ne seront pas enseignés dans l'établissement. Cela ne fera qu'accroître les inégalités territoriales et sociales. Le SNES-FSU doit mener une campagne d'informations auprès des collègues de collège en particulier sur les effets néfastes de cette réforme et sur les enjeux liés à l'orientation des élèves et auprès des familles sur la mascarade que constitue la liberté de choix des spécialités tant vantée par le ministre.

Le SNES-FSU dénonce l'hypocrisie des débats sur le climat demandé par le ministère le vendredi 15 mars dans les établissements, dont l'unique but est d'empêcher les lycéens d'aller manifester, tout en demandant aux personnels d'organiser tout cela dans la plus grande rapidité.

## **PSY-EN.**

Nos collègues PSY-EN et le service public que représentent les CIO sont encore une fois malmenés par le ministère et le rectorat en particulier, qui nient la réalité de leur travail. Dans notre académie, les multiples rumeurs lancées par le CSAIO ou ses services sur d'éventuelles fermetures de CIO doivent cesser ! Par ailleurs, le SNES-FSU Orléans-Tours s'oppose à la fermeture du CIO de Tours et demande au rectorat de trouver rapidement une autre solution pour reloger le CIO dont le bail arrive à terme.

Par ailleurs, le MEN avance sur plusieurs dossiers concernant l'orientation tout cela sans discussion :

- Mise à disposition des régions pour les agents de l'État volontaires
- Projet de cadre national de référence écrit avec Région de France qui outrepassse les compétences confiées aux régions par la Loi avenir professionnel
- Démantèlement de l'ONISEP dans le mépris des personnels qui reçoivent des informations contradictoires
- Rapport Charvet/Mons qui doit faire des propositions sur le « rapprochement des PsyEN des EPLE » et de nouvelles fermetures de CIO.

Le SNES-FSU demande à ce que ces projets soient retirés.

## **Préparation de rentrée dans l'académie.**

Dans notre académie, la réduction des services publics se profile : fermeture de CIO avec l'annonce de la fermeture de celui de Tours, projet de fermeture de 15 agences comptables sur 45 pour absorber la baisse du nombre de personnels techniques et administratifs. Pour les autres personnels : 93 suppressions de postes, 78 mesures de cartes scolaires pour les personnels enseignants, zéro création pour les PsyEN CPE, toujours aucune création de postes d'enseignants-documentalistes depuis plusieurs années, tout cela dresse un tableau bien sombre de la rentrée 2019. Il faut y ajouter la pression des effectifs qui continuent d'augmenter, en particulier en collège, et tout cela dans une perspective où l'hémorragie des postes est amenée à se poursuivre si rien n'arrête ce gouvernement. C'est pour ces raisons que les trois organisations syndicales FSU, UNSA et FO ont boycotté le CTA du 12 mars.

## **Action**

Dans la fonction publique, le SNES et la FSU doivent jouer le rôle qui leur est dévolu : être les moteurs d'actions et de grèves les plus unitaires et les plus collectives possibles. La colère monte

chez les personnels, des formes inédites d'actions se mettent en place dans des établissements ou d'habitude la contestation s'exprime peu. Le 20/20, les refus de faire passer les tests nationaux, les démissions des fonctions de PP, des distributions de tracts lors des portes ouvertes...

A cela le pouvoir, et en particulier dans notre ministère, répond par un ton autoritaire de plus en plus fort, que cela émane du ministère lui-même, des rectorats, ou des personnels de direction : faute professionnelle, menace au pénal, les rappels à l'ordre sont nombreux.

Le SNES-FSU soutient l'ensemble de ces initiatives et se tiendra aux côtés des collègues pour les amplifier. Il rappelle l'immense responsabilité du ministre lui-même dans ce qu'il se passe. En refusant de prendre en compte les nombreux votes contre dans les instances, souvent quasi-unanimes, en refusant d'entendre les critiques et les propositions des organisations syndicales, il en est l'entier responsable.

Le mois de mars est un mois de lutte,

Dans notre académie, nous appelons les collègues à se mobiliser, à se mettre en grève et à manifester.

Les 15 et 16 mars, à rejoindre les manifestations pour le climat.

Le 19 mars, à se mettre massivement en grève et à se rendre aux manifestations prévues dans les différents départements pour une augmentation conséquente du point d'indice et pour défendre la fonction publique et notre statut.

Le 21 mars : PsyEN, DCIO, personnels administratifs des CIO et de l'ONISEP à participer activement aux actions unitaires contre le projet de réforme de la fonction publique et à la journée nationale d'action le jeudi 21 mars à Paris pour manifester leur détermination à défendre le service public d'orientation de l'EN au service des élèves, des étudiants et des parents.

Le 30 mars, à se rendre à Paris afin de défendre le service public d'éducation, pour des créations de postes et contre la réforme inique du lycée, du bac et de l'orientation.

Le 11 avril dans la journée d'action des retraités.

Il y a nécessité d'inscrire ces luttes dans un plan large jusqu'à la fin de l'année afin de donner des perspectives aux collègues, par la mise en place notamment d'une campagne forte concernant le projet de loi Fonction Publique.

Texte voté à l'unanimité des présents.